

 	Contrôles aux mouvements – DETAIL christophe.le-maux.gds23@reseaugds.com	Référence : 02c2
		VETERINAIRES
		Date : 14/11/2024
		Page 1 sur 4
		Christophe LE MAUX

Pour tous les mouvements, le document à utiliser est celui ci-dessous, disponible sur demande à GDS Creuse :

DEMANDE D'ANALYSES MOUVEMENTS D'ANIMAUX (LORS D'INTRODUCTION JOINDRE L'ASDA)				LABORATOIRE		12836	F° / _ _	
N° EDE ACHETEUR : _____ NOM – Prénom : _____ N° EDE VENDEUR : _____ NOM – Prénom : _____				Date réception : ____/____/____ Date résultat : ____/____/____		Réf. Labo : _____		
VETERINAIRE SANITAIRE N° ordre association : _____ Cabinet : _____ Signature : _____		ESPECES Bovins ☐ Ovins ☐ Caprins ☐	MOTIF EXAMEN Contrôle à la vente ☐ Introduction ☐ Pension ☐ Autres _____ ☐	ANALYSES DEMANDEES Brucellose ☐ IBR ELISA (indiv) ☐ IBR ELISA (mél) ☐ BVD Ac ELISA ☐ BVD viro PCR ☐ Paratuberculose ELISA (sang) ☐ Paratuberculose PCR (fèces) ☐ Besnoitiose ☐ Néosporose ☐ Autre _____ ☐		ANALYSES LDA _____ _____ _____ _____ _____ _____ _____ _____ _____		
DATE DE PRELEVEMENT : ____/____/____								
N° identification des animaux		Date de naissance	N° ligne	Date signature ASDA	Date d'arrivée	Délai transit	COMMENTAIRES ANALYSES VETERINAIRES	COMMENTAIRES GDS Creuse
PAYS	N° NATIONAL							
_____	_____		1					
_____	_____		2					
_____	_____		3					
_____	_____		4					
_____	_____		5					

Seule la partie blanche est à compléter et à signer par le vétérinaire sanitaire (VS) lors de la prescription avec l'éleveur et des éléments ont été rajoutés afin d'identifier simplement certains critères :

Date de naissance
 Date signature ASDA + date d'arrivée
 Date de prélèvement + date d'arrivée

=> identification + 18 mois pour la paratuberculose
 => calcul du délai de transit +6 jours pour brucellose
 => calcul des 15 à 30 jours pour la prise de sang IBR

⚠ Merci de tout compléter

Pour les tuberculinations, il est nécessaire de compléter le compte-rendu transmis par la DDETSPP le 27/01/2020 dans la note 2020.1 Tuberculose (voir 02b, 02b1 et 02b2).

Dans le cadre des ventes et introductions :

- Soit c'est un contrôle à la vente et les PS sont faites chez le vendeur par le VS du vendeur et donc passage en tiers-payant pour les actes et analyses avec apport des aides sur les analyses au vendeur si BGC.
- Soit c'est un contrôle à l'introduction et les PS sont faites chez l'acheteur par le VS de l'acheteur et donc passage en tiers-payant pour les actes et analyses avec apport des aides sur les analyses à l'acheteur si BGC.

NB : Tous les prélèvements doivent être envoyés à Terana Creuse afin de bénéficier des aides sur les analyses.

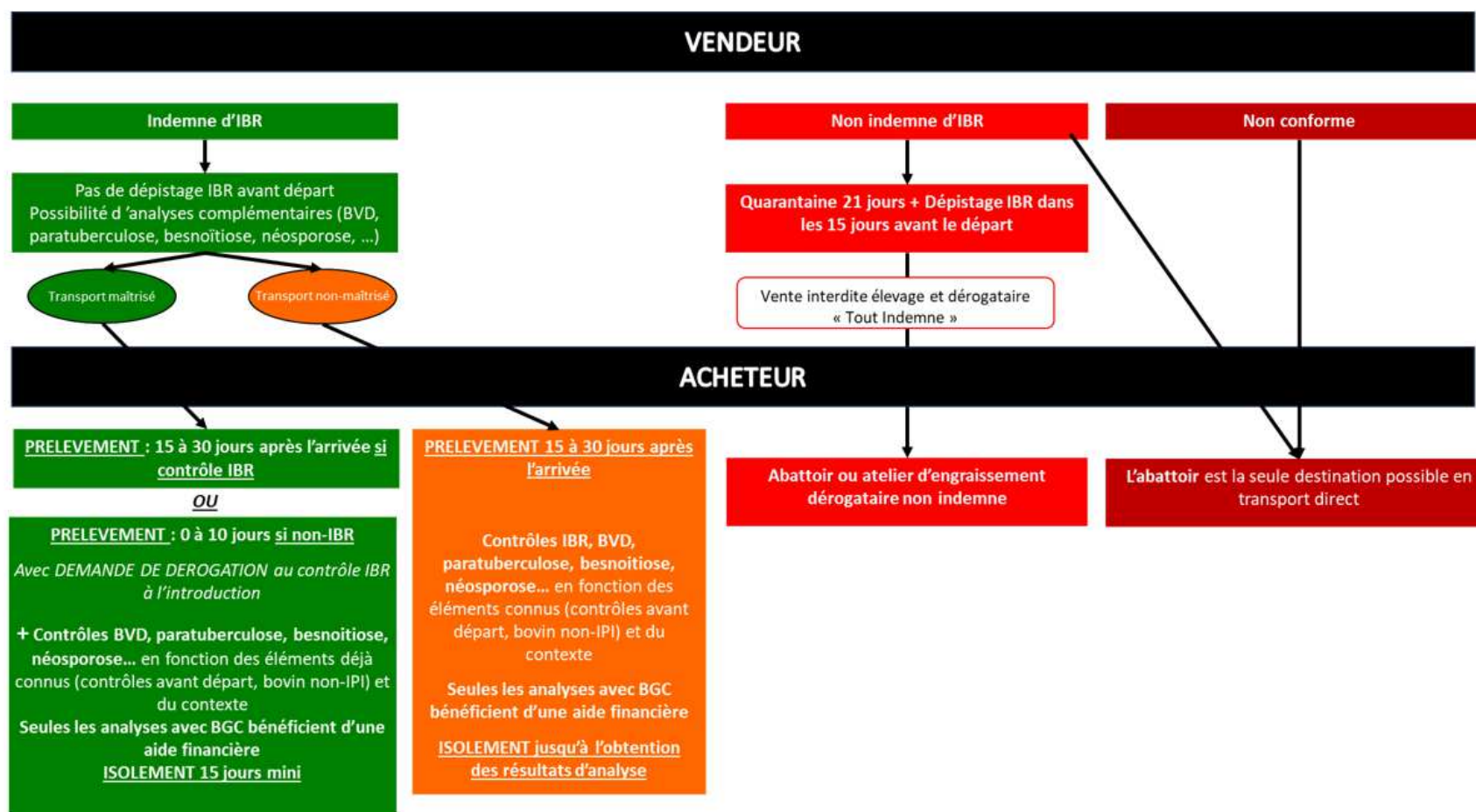
- Toutes les autres demandes sont des demandes exploitants avec utilisation d'un CRES « DEMANDES D'ANALYSES » facturation directe par le vétérinaire et par le laboratoire (tarif catalogue Terana) au demandeur de l'analyse.

Les tubes de sang doivent être suffisamment remplis, c'est à dire au minimum la moitié du tube. Afin de permettre la formation du caillot dans de bonnes conditions, les prélèvements ne doivent pas subir de variations de température trop importantes. Ils seront maintenus environ 12h à température ambiante pour une bonne réalisation du caillot, avant d'être placés au frais (entre +2°C et +8°C).

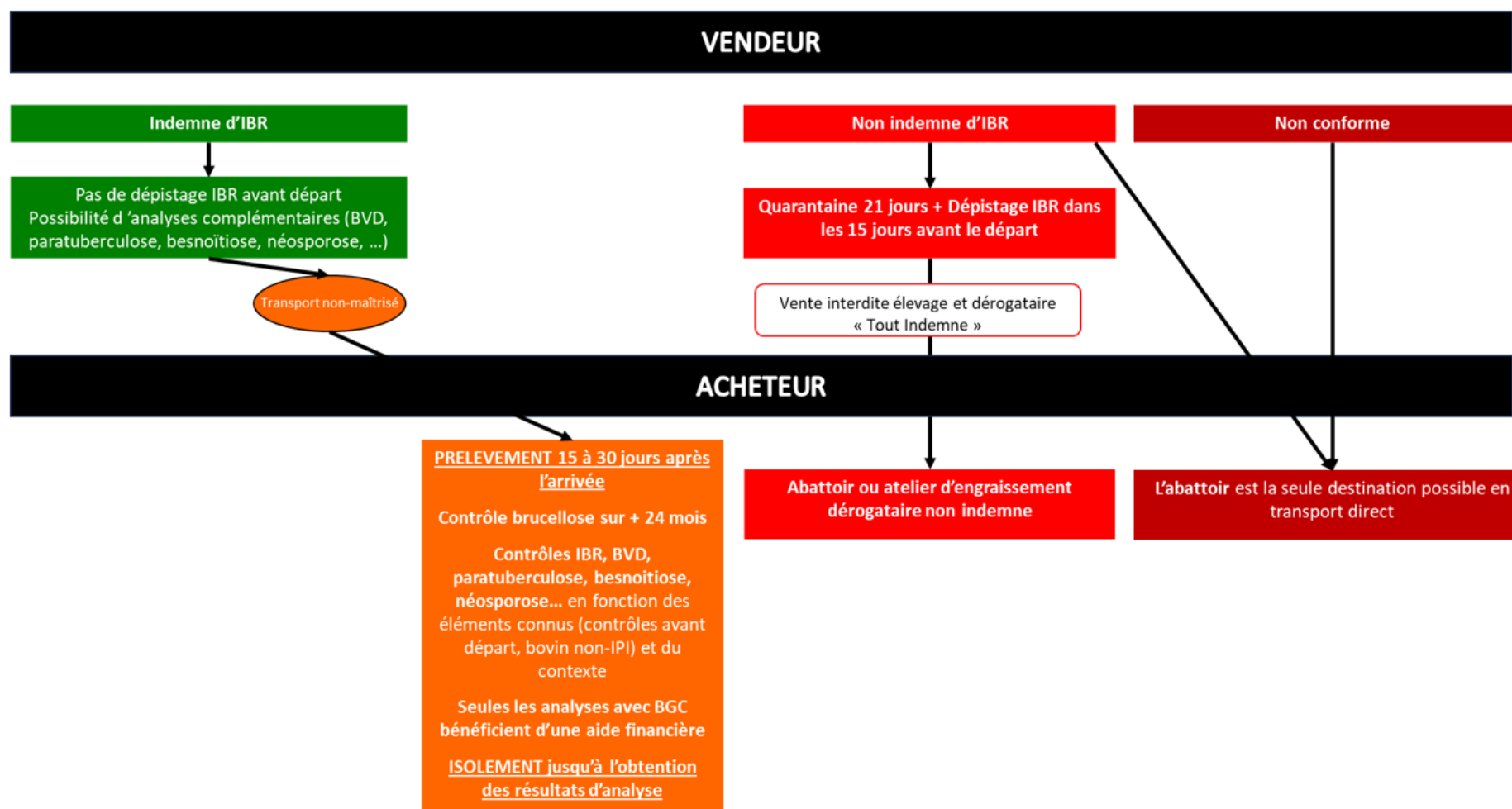
Les étiquettes doivent être disposées en longueur sur les tubes, avec le haut de l'étiquette environ 1 cm en dessous du haut du tube. Concernant le conditionnement, il ne faut qu'1 élevage par boîte (ou scotcher plusieurs boîtes ensemble si nécessaire), avec un CRES dans chaque boîte ou groupe de boîtes. Le laboratoire s'engage à fournir des boîtes en fonction des besoins des vétérinaires.

Transmission des prélèvements : Terana Creuse organise des tournées de ramassage (les contacter pour la marche à suivre).

Délai de transit inférieur à 6 jours



Délai de transit supérieur à 6 jours



Laboratoire Terana Creuse

